



**SOMMAIRE**

Page

Point 12 de l'ordre du jour :

Rapport du Conseil économique et social (chap. II à V)  
[suite] ..... 283

**Président:** M. Mohammad MIR KHAN (Pakistan).

**POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rapport du Conseil économique et social (chap. II à V) [A/3154, A/3192, A/C.2/L.282, A/C.2/L.301/Rev.1, A/C.2/L.319] (suite)**

1. M. TCHERNYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il est juste de reconnaître que le Conseil économique et social a accompli une œuvre positive en 1955-1956. Cependant, il n'a pas consacré suffisamment d'attention à toute une série de questions importantes qui sont liées à celles de l'assistance technique et du développement économique des pays sous-développés. Plus particulièrement, ses travaux n'ont abouti à aucune suggestion pratique en ce qui concerne l'industrialisation, le développement du commerce international dans des conditions avantageuses pour tous, la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. D'autre part, il est évident que la coordination des activités entreprises par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées en vue de favoriser la coopération économique internationale laisse encore beaucoup à désirer.

2. De leur côté, les commissions économiques régionales jouent un rôle important et participent activement à la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil. Elles ont vu le nombre de leurs membres augmenter et il semble qu'elles tiennent compte de plus en plus des nécessités de l'heure. La Commission économique pour l'Europe (CEE), par exemple, étudie la possibilité d'élaborer un accord paneuropéen de coopération économique et prépare des recommandations visant à établir des contacts entre les milieux d'affaires de l'Est et de l'Ouest; elle envisage, en outre, la création d'un organe régional pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques<sup>1</sup>. De même, les travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) sont mieux dirigés et plus efficaces. Toutes les commissions régionales organisent des échanges de renseignements techniques et scientifiques, des visites d'experts à l'étranger, etc.; ce sont là des mesures positives qui méritent d'être relevées. Il convient cependant de souligner une fois de plus la situation anormale qui persiste, tant au sein de la CEAEO qu'à la CEE, du fait que la République populaire de Chine et la Mongolie extérieure ne font pas partie de

la première et que la République démocratique allemande n'est pas membre de la seconde. Point n'est besoin de redire combien la participation de ces Etats importants contribuerait à l'efficacité de leur action.

3. On sait que la délégation de l'URSS a déposé un projet de résolution (A/C.2/L.282) tendant à réunir en 1957 une conférence économique mondiale. Déjà à San-Francisco, lors de la réunion commémorative de 1955, M. Molotov avait émis l'idée d'une conférence destinée à encourager le développement du commerce international; en novembre 1956, M. Chepilov a souligné à nouveau, devant l'Assemblée générale (589<sup>e</sup> séance), l'importance d'une telle initiative. Enfin, au cours de la discussion générale sur le point 27 de l'ordre du jour qui s'est déroulée à la Deuxième Commission, la délégation de l'URSS a exposé les considérations qui l'ont amenée à rédiger le projet dont la Commission est saisie (404<sup>e</sup> séance).

4. L'utilité de réunir une conférence internationale se fait sentir depuis longtemps. Les gouvernements, les peuples, les milieux d'affaires et les organisations internationales réclament une action énergique en vue de normaliser les relations internationales et de résoudre sans retard les très graves problèmes qui se posent dans le domaine économique. La délégation de l'URSS est persuadée, pour sa part, que les délibérations d'une assemblée représentative à participation très large comme la conférence qu'elle envisage auraient d'heureux effets sur la coopération économique internationale. D'autres orateurs ont évoqué de nombreux exemples à l'appui de cette thèse: M. Tchernychev citera encore la Conférence de Gênes de 1922, la Conférence économique internationale de 1927 et celle de 1933, réunie au plus fort de la crise économique mondiale, qui a permis de réglementer le commerce de certains produits essentiels et dont les travaux ont abouti notamment à la conclusion du premier Accord international sur le blé. Tout récemment, c'est au cours d'une conférence internationale qu'a été rédigé le statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

5. Certes, plusieurs organismes des Nations Unies traitent déjà de questions économiques internationales, mais leur action est fragmentaire et les résultats qu'ils obtiennent sont par conséquent de faible portée. Le Conseil économique et social s'occupe d'un domaine trop vaste pour pouvoir entrer, comme le ferait une conférence spécialement convoquée à cet effet, dans le détail des questions à régler; au surplus, ses moyens d'action sont bien limités.

6. Les relations économiques présentent une réelle importance pour l'instauration d'un climat de confiance entre des nations qui n'ont pas le même régime social et, de ce fait, pour l'amélioration de leurs relations politiques. Il ne faut donc épargner aucun effort pour renforcer la coopération économique dans le respect de la souveraineté et de l'égalité de toutes les nations et sur la base de l'intérêt mutuel. Le développement de la coopération économique contribuerait

<sup>1</sup> Voir E/2868, par. 292 à 300.

à l'élargissement des marchés intérieurs et extérieurs de tous les pays, à l'accroissement de la production et de l'emploi et, partant, à l'élévation des niveaux de vie. En favorisant une telle évolution, l'Organisation des Nations Unies répondrait à l'un des buts essentiels que lui assigne la Charte, notamment en son article 55, dont s'inspire précisément la proposition soviétique. Il ne faut pas oublier non plus que le développement du commerce international est de nature à faciliter considérablement le progrès économique des pays sous-développés.

7. L'Organisation des Nations Unies cherche d'ailleurs depuis longtemps à mettre sur pied une organisation internationale du commerce. Mais on sait que ses efforts n'ont abouti qu'à la conclusion de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), auquel 35 Etats Membres seulement sur 80 ont jusqu'ici adhéré. Il y a bien la Commission du commerce international des produits de base et la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base, mais leur champ d'action est limité. Quant à l'organisation de coopération économique que les parties contractantes au GATT proposent de créer, elle ne peut satisfaire les besoins du développement de la coopération internationale dans le domaine économique. Tout cela ne saurait remplacer une véritable organisation internationale du commerce.

8. Au cours de la conférence économique internationale proposée, les Etats participants s'attaqueraient à toute une série de problèmes qui touchent aux intérêts vitaux des peuples de nombreux pays. Ils examineraient en particulier les mesures de discrimination en vigueur, qui sont les instruments de la guerre froide et dont la suppression contribuerait à assurer la coexistence pacifique des Etats à systèmes sociaux différents, et à raffermir la confiance entre les peuples. Seule une conférence internationale pourra traiter ces problèmes dans toute leur complexité et ouvrir la voie à leur solution.

9. M. Tchernychev tient à souligner une fois de plus que la convocation d'une conférence économique internationale est nécessaire et opportune. La délégation soviétique comprend néanmoins que la session de l'Assemblée touche à sa fin et que la préparation d'une conférence demanderait beaucoup de temps; elle retire donc son projet de résolution pour se rallier à la proposition de la Pologne et de la Yougoslavie tendant à renvoyer la question au Conseil économique et social qui rendra compte à l'Assemblée générale à sa douzième session (A/C.2/L.319).

10. Pour M. LYCHOWSKI (Pologne), l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique reste fragmentaire et ne comprend pas de mesures générales qui soient propres à résoudre l'ensemble des grands problèmes économiques mondiaux. Il n'en a pas toujours été ainsi. Dans les premières années d'existence de l'Organisation, on a créé les principales institutions spécialisées et l'on avait entrepris des travaux préparatoires en vue d'instituer une organisation internationale du commerce. On pouvait alors nourrir les plus grands espoirs. Cependant, 10 années se sont écoulées pendant lesquelles la "guerre froide" notamment a contribué à maintenir un climat qui n'est guère favorable à la réalisation de grands projets économiques sous les auspices de l'Organisation. Cette période de mesures limitées à la solution de difficultés pressantes devrait maintenant prendre fin et l'Organisation devrait envisager d'entreprendre pro-

gressivement une action plus large conformément aux Articles 55 et 56 de la Charte.

11. A l'égard du projet de résolution présenté par l'Argentine et six autres pays (A/C.2/L.301/Rev.1), l'attitude de la délégation polonaise varie selon les paragraphes. Elle approuve sans réserve un certain nombre des idées émises dans ce texte, notamment aux deuxième et troisième considérants. Elle accepte également le libellé des alinéas *c*) et *d*) du paragraphe 1 du dispositif, mais elle n'est pas certaine que des appels de ce genre puissent produire les résultats espérés. La même observation vaut pour la recommandation très générale qui est faite au Conseil économique et social au paragraphe 2 du dispositif.

12. En ce qui concerne les autres parties de ce projet, la délégation polonaise constate, par exemple, que le début du premier considérant, où il est question de l'accroissement de la production et du volume des échanges commerciaux dans le monde depuis la deuxième guerre mondiale, ne concorde pas avec la remarque moins optimiste qui figure au début du troisième alinéa de l'introduction à l'*Etude sur l'économie mondiale, 1955* (E/2864). Il a déjà été signalé au cours de la discussion générale que l'accroissement de la production depuis la guerre a manqué d'équilibre dans le monde capitaliste. L'augmentation moyenne de la production industrielle et agricole, entre la fin de la guerre et l'année 1954, a été d'environ 30 pour 100; or, tandis qu'elle a atteint 47 pour 100 par habitant dans les pays très développés, elle n'a pas dépassé 5 pour 100 par habitant (en partie à cause d'un taux de natalité très élevé) dans les pays sous-développés; et, dans les pays de l'Asie du Sud-Est, la production a diminué d'environ 8 pour 100 par habitant au cours de la même période. En ce qui concerne le développement du commerce international, la situation est analogue. L'indice général des exportations dans le monde capitaliste accuse une augmentation de plus de 45 pour 100 entre 1938 et 1954, mais l'on sait d'autre part que, pendant la même période, les exportations des pays de production primaire ont à peine augmenté de 24 pour 100, alors que la population de ces pays s'est accrue de plus de 32 pour 100. Quant aux exportations de denrées alimentaires, elles ont diminué, pendant la même période, d'environ 9 pour 100. L'optimisme manifesté au premier considérant n'est donc pas justifié.

13. On ne peut pas davantage souscrire à l'affirmation, contenue également dans le premier considérant, selon laquelle des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la réduction ou la suppression des entraves au commerce international et l'encouragement donné à son expansion sur des bases multilatérales. Toutes les restrictions imposées aux échanges entre pays capitalistes et pays socialistes sont toujours en vigueur, bien que ce dernier groupe de pays comprenne plus du tiers de la population mondiale. D'ailleurs, l'excédent permanent de la balance des paiements des Etats-Unis ne peut certainement pas contribuer au développement du commerce international sur une base multilatérale. La Pologne, pour sa part, se voue au développement libre et sans entrave des relations économiques avec tous les pays du monde et suit dans son commerce extérieur une politique conforme à ce but.

14. Le quatrième considérant appelle des observations particulières. Il est évident qu'il est dirigé contre les propositions tendant à la création d'une nouvelle organisation internationale du commerce. Quoi que l'on puisse dire contre une organisation de ce genre, la

délégation polonaise estime que l'opposition à sa création ne peut se fonder sur une apologie de l'activité des organisations internationales existantes. Par exemple, ce n'est un secret pour personne que les crédits effectivement accordés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement entre 1947 et le 30 septembre 1956 s'élèvent à peine à 1 milliard 400 millions de dollars, dont 264 millions de dollars ont déjà été remboursés par les débiteurs. Ce chiffre est plutôt maigre si on le compare à la somme de 3 milliards 500 millions de dollars au minimum dont, d'après les évaluations des professeurs Millikan et Rostow, les pays économiquement sous-développés auront besoin annuellement pendant plusieurs années consécutives. En ce qui concerne l'activité du Fonds monétaire international, il convient de rappeler que, de 1947 à la fin du mois d'août 1956, le montant de ses opérations a tout juste atteint 1 milliard 305 millions de dollars dont la moitié pour les années 1947 et 1948. Le représentant de la Pologne reste donc perplexe devant le libellé du quatrième considérant du projet de résolution, où il est dit notamment que les organismes existants jouent un rôle très utile dans le domaine du commerce international, et il se demande si l'examen de leur activité et de la nécessité de modifier éventuellement leurs statuts ou de créer de nouvelles organisations risque vraiment d'aboutir à des doubles emplois et, par conséquent, à un gaspillage de ressources et à l'affaiblissement de toutes les organisations qui s'occupent du commerce international.

15. En ce qui concerne l'organisation de coopération commerciale dont la création est envisagée au paragraphe 3 du dispositif, il est notoire que quelques pays seulement en deviendraient membres. Les statuts de cette organisation ne prévoient même pas la possibilité d'y admettre des pays où il existe un monopole socialiste du commerce extérieur, comme le prévoyait par exemple le premier projet élaboré par les Etats-Unis concernant la création de l'organisation internationale du commerce. Il est donc difficile à la délégation polonaise et probablement à plusieurs autres d'exprimer une opinion favorable sur l'organisation de coopération commerciale envisagée et il est excessif de dire que l'Assemblée générale attend avec intérêt la création de cet organe.

16. Pour toutes ces raisons, la délégation polonaise ne pourra se prononcer en faveur du projet des sept puissances, car il n'exprime pas l'opinion universelle de l'Organisation des Nations Unies, mais simplement celle d'une partie de ses membres.

17. Passant au projet de résolution présenté par la Pologne et la Yougoslavie, M. Lychowski fait valoir que ce texte très court tend simplement à inviter le Conseil économique et social à examiner la possibilité de convoquer une conférence économique mondiale. Il ne s'oppose en aucune façon au projet de résolution précédent; un grand nombre de délégations pourront facilement voter pour les deux textes. Néanmoins, ces deux projets diffèrent sensiblement et par leur portée et par leur esprit. Tandis que le projet des sept puissances ne présente manifestement d'intérêt que pour certains membres de la Commission, le projet de la Pologne et de la Yougoslavie intéresse toutes les délégations. Le premier donne l'impression que, dans le domaine des échanges internationaux de biens, de services et de capitaux, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes; le deuxième n'exprime pas un tel optimisme et fait ressortir qu'il est nécessaire de tenter au moins une nouvelle action internationale en

vue de remédier à l'état de choses peu satisfaisant que l'on constate depuis 10 ans dans le domaine du développement économique mondial.

18. Cet exposé de motifs devrait mettre fin aux accusations portées contre les partisans d'une conférence économique mondiale, selon lesquelles il s'agirait d'une action politique destinée à accentuer la division actuelle du monde dans les domaines économique et politique. Au contraire, le projet de résolution présenté par la Pologne et la Yougoslavie tend à favoriser, au Conseil économique et social, l'examen de tous les moyens qui doivent permettre d'entreprendre une action commune en vue d'une coopération entre tous les pays, quels que soient le niveau de leur développement économique, leur système social et leur régime politique. La conférence économique mondiale serait une entreprise sérieuse contre le partage de la planète en plus évident du monde en pays développés et en pays sous-développés, en pays socialistes et en pays capitalistes, en blocs économiques qui ne constituent souvent que des structures artificielles, adaptées aux combinaisons politiques et militaires du moment.

19. On a dit aussi qu'une conférence de ce genre n'aurait vraiment aucun sujet de discussion et que, tant que durerait la tension politique, on ne pourrait placer aucun espoir dans une conférence économique mondiale. Or on a pu voir au cours des débats consacrés, par exemple, à la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, combien il est faux de subordonner toute action économique internationale au relâchement de la tension internationale. Par sa nature même, ce relâchement sera nécessairement très lent, comportant différentes phases et de nombreuses vicissitudes. Mais c'est précisément au cours d'une telle évolution qu'une action internationale entreprise, non sur le terrain politique mais dans le domaine économique, peut très nettement hâter une détente générale.

20. D'autre part, les sujets de discussion importants ne manqueront pas à la conférence. Tout le monde reconnaît qu'aujourd'hui le problème économique fondamental est celui que pose l'écart grandissant entre le niveau de production par habitant dans les pays développés et dans les pays sous-développés. Dans ces derniers, où le revenu national par habitant était en moyenne de 98 dollars en 1953 et où vit plus de la moitié de la population mondiale, il importe d'accroître rapidement et considérablement la production. C'est le seul moyen d'y provoquer une accumulation de capital et, par conséquent, un progrès économique. Quant à savoir quelle forme de production ces pays doivent accroître, il faut l'étudier pour chaque pays individuellement, et seule une étude de ce genre permettra de déterminer le rôle que peu jouer l'assistance économique étrangère et dans quelle branche de l'économie cette assistance doit tout d'abord être fournie. Alors seulement, il sera possible d'examiner la place que devrait avoir l'aide bilatérale ou multilatérale dans l'assistance extérieure.

21. Les pays sous-développés éprouvent aussi des difficultés à exporter leurs produits alimentaires et leurs matières premières, mais, pour aplanir ces difficultés, il ne suffit pas, comme il est dit dans le projet de résolution présenté par l'Argentine et six autres pays, d'inviter les pays en général à tenir dûment compte, dans l'application de leur politique commerciale, des effets nuisibles que cette politique pourrait avoir sur l'économie d'autres pays, en particulier sur celle des pays qui sont tributaires de l'exportation d'un nombre relativement restreint de

produits de base. Ce qui est nécessaire en l'occurrence, c'est une action internationale sérieuse, bien étudiée et discutée précisément par une conférence économique mondiale.

22. Un des autres problèmes sur lesquels cette conférence aurait à se pencher est celui des organes internationaux qui s'intéressent directement ou indirectement aux échanges internationaux de biens, de services ou de capitaux. Quelque opinion qu'on puisse avoir de l'activité de ces organes, il ne faut pas perdre de vue qu'ils ont été créés il y a 10 ou 12 ans, c'est-à-dire à une époque où le développement des relations économiques mondiales était envisagé d'une manière très différente de ce qui s'est produit en réalité. Il est d'ailleurs incontestable que les objectifs de ces organisations sont assez limités.

23. La conférence devrait aussi s'occuper des relations entre pays à systèmes de commerce extérieur comme à régimes sociaux et économiques différents. Après plus de 10 années d'existence d'un groupe important de pays socialistes, il est justifié de demander que l'on examine en commun, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, le caractère et la forme de la coopération économique qui pourrait s'établir entre pays à régimes différents. Cela est d'autant plus vrai que dès maintenant cette coopération se développe constamment, mais trop lentement et non sans entraves. Il y a aussi la question non résolue de l'équilibre des paiements internationaux qui oblige certains pays à protéger leur balance des paiements, ce qui crée des difficultés supplémentaires pour les échanges internationaux. Après 25 ans de restrictions monétaires et commerciales dans le monde, il est grand temps d'aborder ce problème sur le plan international.

24. On pourrait énumérer encore un grand nombre de problèmes économiques fondamentaux qui pourront faire l'objet des discussions de la future conférence économique internationale. Dans leur projet de résolution, les délégations polonaise et yougoslave proposent que le Conseil économique et social élabore les grandes lignes d'un programme général de travaux. En somme, ce bref projet de résolution tend à assigner au Conseil économique et social un mandat visant à l'adoption d'une série de mesures préparatoires en vue d'élever le niveau de vie de centaines de millions d'êtres humains et de contribuer à sauvegarder le plus précieux des biens, qui est et demeure la paix.

25. M. RAJAPATHIRANA (Ceylan), convaincu de l'importance du développement de la coopération économique entre tous les pays et de l'expansion du commerce international, examinera en détail les deux projets de résolution présentés sur la question.

26. S'il approuve les trois premiers considérants du projet des sept puissances, le quatrième considérant, en revanche, ne lui paraît pas acceptable. En effet, il semble qu'il existe certaines contradictions entre ce passage, où il est dit qu'il faut éviter la prolifération des organismes et accords internationaux, et le paragraphe 3 du dispositif, où l'on envisage la création d'une nouvelle organisation de coopération commerciale. Il est également contraire à la logique de laisser entendre au quatrième considérant que la situation est pleinement satisfaisante et de réclamer au paragraphe 3 du dispositif la création d'un nouvel organisme. M. Rajapathirana fait observer en outre que le quatrième considérant n'est pas assez précis. Que faut-il entendre en effet par organes et accords internationaux existants? Les auteurs du projet ont-ils songé aux organisations et accords régionaux ou bien à la Banque

internationale pour la reconstruction et le développement et au Fonds monétaire international? D'autre part, c'est émettre un jugement purement subjectif que de déclarer que les organismes et accords internationaux existants constituent un "cadre approprié" pour l'examen des problèmes commerciaux et jouent "un rôle très utile". Tous ceux qui ont participé aux travaux de la Banque ou du Fonds monétaire international, par exemple, savent bien que le fonctionnement de ces organismes n'est pas entièrement satisfaisant: il existe des lacunes et de grands progrès restent à faire; certes, on peut admettre qu'ils déploient le maximum d'efforts dans le cadre de leurs actes constitutifs, mais on ne saurait aller plus loin. M. Rajapathirana est d'avis qu'il faut juger la situation avec objectivité en évitant de faire preuve d'un optimisme excessif. D'aucuns pourraient objecter qu'il ne s'agit que d'un alinéa du préambule: mais le représentant de Ceylan estime qu'il est important de supprimer toute contradiction entre le préambule et le dispositif si l'on veut que ce dernier ait une portée réelle. En conséquence, M. Rajapathirana espère que les auteurs du projet de résolution accepteront de supprimer le quatrième considérant.

27. Quant au paragraphe 3 du dispositif, il soulève également certaines difficultés. On ignore en effet si l'idée de créer une organisation de coopération commerciale sera appuyée par tous les pays. M. Rajapathirana rappelle à ce propos que la Charte de La Havane et le GATT n'ont pas été acceptés par un certain nombre de pays; bien plus, le représentant de la Pologne a fait observer que les statuts de l'organisation envisagée ne prévoient même pas la possibilité d'y admettre les pays socialistes. De telles restrictions sont de nature à causer de vives inquiétudes à la délégation ceylanaise, car son pays, qui a déjà tiré un grand profit des échanges multilatéraux, voit dans la coopération internationale une condition indispensable du développement économique. A son avis, si l'on peut encore concevoir un monde divisé en blocs politiques ou idéologiques, l'existence de blocs économiques est inadmissible. M. Rajapathirana estime donc que, sous leur forme actuelle, le quatrième considérant et peut-être aussi le paragraphe 3 ne sont pas satisfaisants et il souhaiterait à ce sujet avoir des éclaircissements sur plusieurs points.

28. Quant à la convocation d'une conférence économique mondiale envisagée dans le projet de résolution de la Pologne et de la Yougoslavie, le représentant de Ceylan pense qu'elle contribuerait à favoriser la coopération économique internationale. L'expérience a montré en effet que la réunion de conférences mondiales chargées d'étudier des questions économiques ou financières, telles que la Conférence financière internationale de Bruxelles en 1920, la Conférence monétaire et économique de Londres en 1933, et d'autres, donnait, en général, des résultats appréciables. En outre, le projet de résolution est modéré, car il se borne à inviter le Conseil économique et social à étudier, à sa vingt-quatrième session, la possibilité de convoquer cette conférence. Le Conseil économique et social est assurément compétent pour décider de l'ordre du jour et de la date de la conférence et, bien que son propre ordre du jour soit chargé, il serait bon de lui renvoyer cette question.

29. Le représentant de Ceylan approuve donc, à première vue, la proposition de la Pologne et de la Yougoslavie, mais se réserve d'y revenir lorsque d'autres membres de la Commission auront exprimé leur avis. Il se réserve également de formuler de nouvelles

observations sur le projet de résolution des sept puissances lorsqu'il aura obtenu les éclaircissements qu'il a demandés à propos du paragraphe 3 du dispositif.

30. M. KAUFMANN (Pays-Bas) dit que, par tradition, les Pays-Bas s'intéressent profondément à la coopération économique internationale et souhaitent voir se développer les échanges internationaux dans la plus large mesure possible. La représentante du Danemark a rappelé à la 438<sup>me</sup> séance les nombreuses initiatives prises par les Etats en vue de favoriser cette coopération; M. Kaufmann n'y reviendra donc pas. Il tient cependant à souligner que les Pays-Bas participent à ces efforts, non seulement en Europe, mais également dans les autres régions du monde où ils prennent une part active aux travaux de la CEPAL et de la CEAE0. Ces commissions font une œuvre très utile; en particulier, il convient de féliciter la CEPAL pour son projet d'intégration économique de l'Amérique centrale, qui n'a pas reçu toute la publicité qu'il mérite.

31. Divers membres de la Commission, les représentants de l'URSS et de la Pologne notamment, ont mis en lumière les nombreux défauts de la structure économique actuelle du monde. La délégation néerlandaise est parmi les premières à les reconnaître. Elle se demande toutefois si une conférence économique internationale du genre de celle que la délégation de l'URSS propose de réunir permettrait vraiment de remédier à ces défauts. A son avis, la solution des très nombreux problèmes économiques qui se posent appelle une action continue que ne saurait exercer une conférence qui, par définition, n'a pas un caractère permanent. M. Kaufmann rappelle qu'avant la deuxième guerre mondiale, il y avait eu toute une série de conférences isolées, qui ont permis, sans doute, de conclure des accords dans tel ou tel domaine, mais n'ont jamais réussi à apporter une solution durable à des problèmes généraux. Un grand progrès a été réalisé après la deuxième guerre mondiale, grâce à la création de l'Organisation des Nations Unies, qui offre précisément le cadre nécessaire à une action continue.

32. M. Kaufmann analyse ensuite les différents problèmes que la délégation de l'URSS propose de porter à l'ordre du jour de la conférence. Celle-ci serait tout d'abord chargée d'étudier les questions touchant au développement du commerce international. A ce sujet, M. Kaufmann fait observer que les rouages nécessaires existent et qu'il faut surtout les renforcer; le meilleur moyen de le faire serait que les gouvernements répondent à l'appel que leur a adressé le Conseil économique et social dans sa résolution 614 A (XXII). Les Pays-Bas, pour leur part, attendent avec intérêt la création de l'organisation de coopération commerciale dans le cadre du GATT et, à ce propos, M. Kaufmann tient à préciser que les dispositions de l'article 2 de l'accord instituant cette organisation<sup>2</sup> prévoient qu'elle sera ouverte non seulement aux parties contractantes au GATT, mais également à tous les gouvernements qui ne sont pas membres du GATT ou cesseraient de l'être, que l'organisation pourrait inviter à participer à ses travaux. M. Kaufmann donne ensuite lecture des dispositions de l'article 3 de l'accord, où sont exposées les fonctions que la nouvelle organisation serait appelée à remplir: il en ressort que son champ d'action sera très vaste et que, d'une manière générale, elle répondra

à l'objet de l'alinéa *a* du paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution de l'URSS.

33. La délégation de l'URSS voudrait, d'autre part, que la conférence économique mondiale étudie les questions intéressant la coopération économique internationale en vue de contribuer à la création d'une économie nationale indépendante dans les pays sous-développés: c'est là, en effet, l'un des buts de la Charte des Nations Unies et tous les Etats Membres ont pris, en souscrivant à la Charte, l'engagement d'y concourir. L'action internationale dans ce domaine est déjà organisée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et il suffit de la renforcer.

34. Quant à la troisième série de questions, relative aux problèmes internationaux de crédit et de financement, elle relève de la compétence de deux organismes existants, la Banque et le Fonds monétaire international qui, si leur œuvre présente certaines lacunes, font cependant de l'excellent travail: il ne tient qu'aux gouvernements intéressés de solliciter plus fréquemment leur concours. Les activités de la Banque et du Fonds sont du reste suivies de très près par le Conseil économique et social qui reçoit chaque année, à sa session de printemps, un rapport détaillé des directeurs de ces institutions.

35. Mais l'objection principale de la délégation des Pays-Bas à la convocation d'une conférence est qu'une conférence isolée ne peut suffire à régler des problèmes aussi complexes et aussi nombreux. Dans ces conditions, elle votera contre la proposition de la Pologne et de la Yougoslavie tendant à inviter le Conseil économique et social à étudier la possibilité de convoquer une conférence économique mondiale. Le Conseil est libre d'arrêter son ordre du jour comme il l'entend, et il n'appartient pas à la Commission de l'obliger à engager une discussion de procédure sur l'opportunité d'une telle conférence.

36. La délégation des Pays-Bas votera, en revanche, pour le projet de résolution des sept puissances.

37. Pour M. ALFONZO RAVARD (Venezuela), le projet de résolution des sept puissances est un document équilibré qui contient des recommandations particulièrement utiles; il rappelle que les idées énoncées dans le dispositif ont recueilli l'approbation de la majorité des membres du Conseil économique et social à sa dernière session, et il fait savoir qu'il votera pour ce projet.

38. Au paragraphe 1 du dispositif, les alinéas *b* et *c* renferment des recommandations particulièrement importantes. Il est intéressant de noter qu'elles émanent de pays développés; M. Alfonzo Ravard estime que, chez ces pays, le souci d'assurer le développement des régions sous-développées est particulièrement digne d'éloges. Il est très encourageant de constater que les pays plus fortunés, dont la politique économique a une influence directe sur la situation des pays sous-développés, reconnaissent l'interdépendance des économies des deux groupes et qu'ils sont de plus en plus conscients de leurs responsabilités dans ce domaine.

39. Au sujet du paragraphe 3 du dispositif, le représentant du Venezuela fait savoir que, son pays n'étant pas membre du GATT, la délégation vénézuélienne s'abstiendra au cas où il serait demandé un vote par division sur ce paragraphe.

40. Passant au projet de la Pologne et de la Yougoslavie, le représentant du Venezuela fait valoir que l'on ne saurait examiner la question de la convocation d'une conférence économique mondiale, sans tenir

<sup>2</sup> Voir *Instruments de base et documents divers*, vol. I (éd. revue), Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, Genève, avril 1955.

compte des réalités. Si certains problèmes politiques sont dus à l'existence de problèmes économiques, et ne peuvent par conséquent être résolus que si l'on s'attaque à leurs causes, c'est-à-dire aux problèmes économiques, de même certains problèmes économiques sont dus à des problèmes politiques et, dans ce cas, c'est à résoudre ces derniers que l'on doit s'employer avant tout.

41. M. Alfonzo Ravard constate que le désir de l'Union soviétique de voir réunir une conférence économique mondiale s'explique par deux raisons principales. Tout d'abord, une conférence ayant une composition très large permettrait à des pays comme la République populaire de Chine ou la République populaire de Mongolie, qui ne sont membres d'aucune commission économique régionale, de participer aux travaux envisagés. Il n'appartient pas à la délégation vénézuélienne d'analyser les raisons qui empêchent ces pays de participer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, mais on peut penser que cela n'est pas dû à des considérations purement économiques.

42. Ensuite, l'ordre du jour de cette conférence pourrait permettre d'aborder certaines questions auxquelles l'URSS attache une importance particulière. Le repré-

sentant de l'URSS a fait valoir que, pour des raisons politiques, certains pays appliquaient encore des mesures économiques discriminatoires et il a exprimé l'espoir que cette conférence permettrait de faire cesser ces pratiques. De l'avis du représentant du Venezuela, des délibérations économiques n'aideraient en rien à résoudre ces problèmes. En effet, c'est à leurs causes politiques qu'il faut s'attaquer et la conférence ne serait pas compétente pour examiner des questions de cet ordre; ses efforts seraient donc voués à l'échec.

43. M. Alfonzo Ravard remercie cependant le représentant de l'Union soviétique d'avoir fait une tentative pour résoudre le problème et il espère que l'URSS s'efforcera également d'en trouver, sur le plan politique, la véritable solution.

44. La délégation vénézuélienne estime que l'ordre du jour du Conseil économique et social étant très chargé, il est inutile de l'obliger à examiner une question de procédure qui prendrait beaucoup de son temps.

45. Pour toutes ces raisons, la délégation du Venezuela votera contre le projet de résolution de la Pologne et de la Yougoslavie.

La séance est levée à 13 heures.